

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DE DAX RD824E

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Maremne,

- Vu les articles L.2211.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, en charge des travaux de pose d'étiquette sur poteaux, RD824E route de Dax, en et hors agglomération, à Saint Geours de Maremne,
- Vu l'avis favorable de l'Unité Territoriale Départementale de Soustons,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** L'entreprise SPIE CITYNETWORKS est autorisée à effectuer les travaux de pose d'étiquette sur poteaux, RD824E route de Dax, en et hors agglomération, du lundi 21 septembre au lundi 05 octobre 2020 inclus.
- ARTICLE 2 :** Les travaux se feront sous chantier mobile avec une restriction de chaussée.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise SPIE CITYNETWORKS est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable de la Police Municipale,
 - SPIE CITYNETWORKS, 162 rue Philibert Delorme, 40990 Saint Paul les Dax,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Geours de Maremne, le 18 septembre 2020

**Le Maire,
M. DIRIBERRY**

